



Conseil de Paris *Séance des 7 et 8 juin 2010*

Vœu rattaché à la délibération 2010 SGCP 4

Vœu présenté par les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et les élus du groupe Les Verts, relatif à la valorisation des capacités et des spécificités des missions locales,

Les missions locales ont pour objet d'apporter aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et rencontrant des difficultés d'insertion, une aide dépassant l'orientation professionnelle, afin d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle. La vocation des missions locales est donc d'assurer une prise en charge globale et individualisée des jeunes qui s'adressent à elles. En effet, ceux-ci sont souvent fragilisés par de multiples difficultés (santé, logement, difficultés sociales, familiales, linguistiques), qui sont autant d'obstacles à l'accès ou au maintien dans l'emploi.

Le territoire parisien est desservi par 5 missions locales permettant de favoriser la proximité et donc leur accessibilité. La mission locale Paris centre intervient sur les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} arrondissements ; la mission soleil le 5^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} ; la mission paris d'Avenir les 6^{ème}, 7^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, et 16^{ème} arrondissements ; la mission Belliard les 8^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} ; et la mission Paris Est les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Les missions locales sont aujourd'hui les interlocuteurs privilégiés des jeunes parisiens en recherche d'emploi. En effet, les jeunes demandeurs d'emploi ont rarement droit à une indemnisation et ne s'inscrivent pas à Pôle emploi. En outre, 1/3 des jeunes pris en charge par les missions locales sont adressés par Pôle emploi pour assurer aux jeunes un meilleur suivi. Depuis 2009, le nombre d'inscrits dans les missions locales explosent (plus de 15% en quelques mois) et ce en lien direct avec la crise qui frappe plus durement les jeunes.

En 2009, 21 065 jeunes ont fait l'objet d'une prise en charge par les missions locales soit 7% de la population parisienne des 16-25 ans. 6 690 jeunes ont signé un contrat de travail, 885 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, et 3 701 jeunes ont ainsi eu accès à une formation. Les résultats des missions locales parisiennes sont supérieurs à la moyenne nationale que ce soit pour les placements en emploi ou pour les inscriptions à des formations. L'ensemble des auditions et visites de la Mission d'Information et d'Evaluation pour l'accès des jeunes parisiens à un emploi pérenne ont permis de rencontrer des personnels motivés et enthousiastes. Ces résultats sont remarquables compte tenu des grandes difficultés d'une part du public concerné et du nombre important de jeunes suivis par chaque conseiller.

Les missions locales sont co-financées par l'Etat, la Région Ile-de-France et le département de Paris chacun pour un tiers environ, ainsi que par le fonds social européen pour une part plus marginale. Ce triple pilotage implique une harmonisation et une ambition commune pour renforcer et valoriser les missions locales parisiennes.

Il est ainsi essentiel que les missions locales disposent d'outils mieux coordonnés, voire quand cela est nécessaire d'outils communs ; une mutualisation des missions transversales, notamment la recherche d'offres, doit permettre aux référents d'améliorer leurs conditions de travail, avec une homogénéisation du service sur le territoire parisien.

De plus il est nécessaire de faire évoluer les critères d'évaluation et de financement pour qu'ils se fondent certes sur les sorties en emploi, mais aussi sur la qualité de l'accompagnement, les besoins et les spécificités des jeunes suivis et la conjoncture économique. Il est en effet primordial de s'assurer de la qualité des emplois proposés aux jeunes et de mieux valoriser leur nature pérenne.

En effet, en cette période de crise tout particulièrement, il est nécessaire d'offrir aux jeunes un accompagnement durable et de qualité. En outre, il a été souligné l'importance croissante des difficultés psychologiques des jeunes, entraînant des échecs d'insertion récurrents, et auquel il faut remédier en mettant en place des dispositifs de suivi psychologique.

C'est pourquoi sur proposition des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et les élus du groupe Les Verts, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris s'engage à poursuivre la promotion de la vocation des missions locales et de leur approche globale, et mobilise tous les partenaires responsables, Etat et Région, afin de donner à celles-ci les moyens d'insérer les jeunes professionnellement et socialement.